



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-016 : CELLULE AGRO-ENVIRONNEMENTALE : STRATEGIE DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA COMMUNE DE DORNECY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité 2025-2030 », vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- Garantir un bon état des eaux,
- Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- Accompagner la transition agricole pour l'eau
- Reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie de la Ville de Clamecy, adoptée par délibération le 14 octobre 2025, mais également celles de ses partenaires au sein de la cellule agro-environnementale d'animation des BAC (Bassins d'Alimentation des Captages). Ces stratégies représentent le fil conducteur de la vision à l'action, ceci afin de fédérer une nouvelle

dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

La Ville de Clamecy étant porteuse du pilotage de la démarche, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les stratégies des partenaires.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE la stratégie de préservation de la ressource en eau présentée dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Eau, Climat & Biodiversité » pour la période 2026-2030 pour la Commune de Dornecy.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 058-215800798-20260217-D2026_016-DE



*Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires
de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie*

Stratégie de préservation de la Ressource en eau

Commune de Dornecy

Période de validité 2026 - 2030



SOMMAIRE

1	CARTE D’IDENTITE DE LA COMMUNE DE DORNECY	4
2	ENJEUX DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE	5
2.1	Enjeux qualitatifs	5
2.1.1	Unité de traitement de l’eau potable (UTEP)	6
2.1.2	Démarches BAC engagées	8
2.1.3	Caractéristiques des BAC.....	10
2.1.4	Avancement des démarches DUP.....	11
2.2	Etat des lieux quantitatifs globaux des captages Foulon et Fontainerie	11
3	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	13
3.1.1	Volet qualitatif	13
3.1.2	Volet quantitatif.....	14
4	OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PRESERVATION	14
4.1.1	Volet qualitatif	14
4.1.2	Volet quantitatif.....	16
5	PROGRAMME D’ACTIONS DE LA STRATEGIE	17
5.1	Conclusion	17

Stratégie rédigée par : Mathias CORTHAY – animateur à la Cellule d’animation agro-environnementale des captages prioritaires du nord de la Nièvre sur le bassin Seine-Normandie, et par sa successeure Amira NABLI.

Documents de référence :

- DUP du captage Fontaine Perseau
- Les données transmises par la commune de Dornecy
- Les données utilisées pour les graphiques de la qualité de l’eau proviennent des sources suivantes :
 - suivi renforcé de la cellule d’animation,
 - suivi de l’AESN
 - contrôles sanitaires de l’ARS

PREAMBULE

Le 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- garantir un bon état des eaux,
- préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- accompagner la transition agricole pour l'eau
- reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie qui représente le fil conducteur de la vision à l'action afin de fédérer une nouvelle dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

A cette fin, la présente stratégie comporte deux volets :

- le volet qualitatif qui renseigne sur l'état de la qualité de la ressource et sur les objectifs stratégiques de reconquête de cette qualité.
- le volet quantitatif qui contient l'état des lieux de la ressource selon les dernières données disponibles ainsi que les objectifs de sobriété visés qui permette de prioriser les interventions en termes de protection et gestion quantitative de la ressource.

1 Carte d'identité de la commune de Dornecy

	Nombre d'abonnés	463
	Nombre d'habitants desservis	489
	Nombre de communes desservies	1
	Nb de captages prioritaires sensibles « Grenelle »	1
	Volume annuel autorisé	1 051 200 m ³
	Volume prélevé en 2020	31 547 m ³
	Volume prélevé en 2022	30 595 m ³
	Aucune unité de traitement de l'eau potable n'est reliée au captage de Fontaine Perseu. Seule une chloration gazeuse est effectuée.	
	Longueur de réseau :	≈15 km
	Nombre de réservoirs	1
	Réseau connecté avec le réservoir de Brèves Capacité totale	16 302 m ³
	Indicateurs 2022 : Rendement net du réseau %	80%

La ressource en eau de la commune de Dornecy provient du captage de Fontaine Perseu, appelé aussi puits de Douée (BSS001FUHY). En raison d'une pression en nitrates forte, qui occasionne des pics fréquents et prolongés au-delà du seuil réglementaire, ont poussé la commune de Dornecy à se raccorder en janvier 2017 au réseau du SIAEP de Charles Chaigneau pour mélanger la ressource afin de diluer les concentrations en nitrates en-dessous du seuil réglementaire. Ce captage ne bénéficie pas d'une unité de traitement de l'eau, seule une chloration est effectuée avant d'être distribuée.

La production et la distribution d'eau se fait en régie.

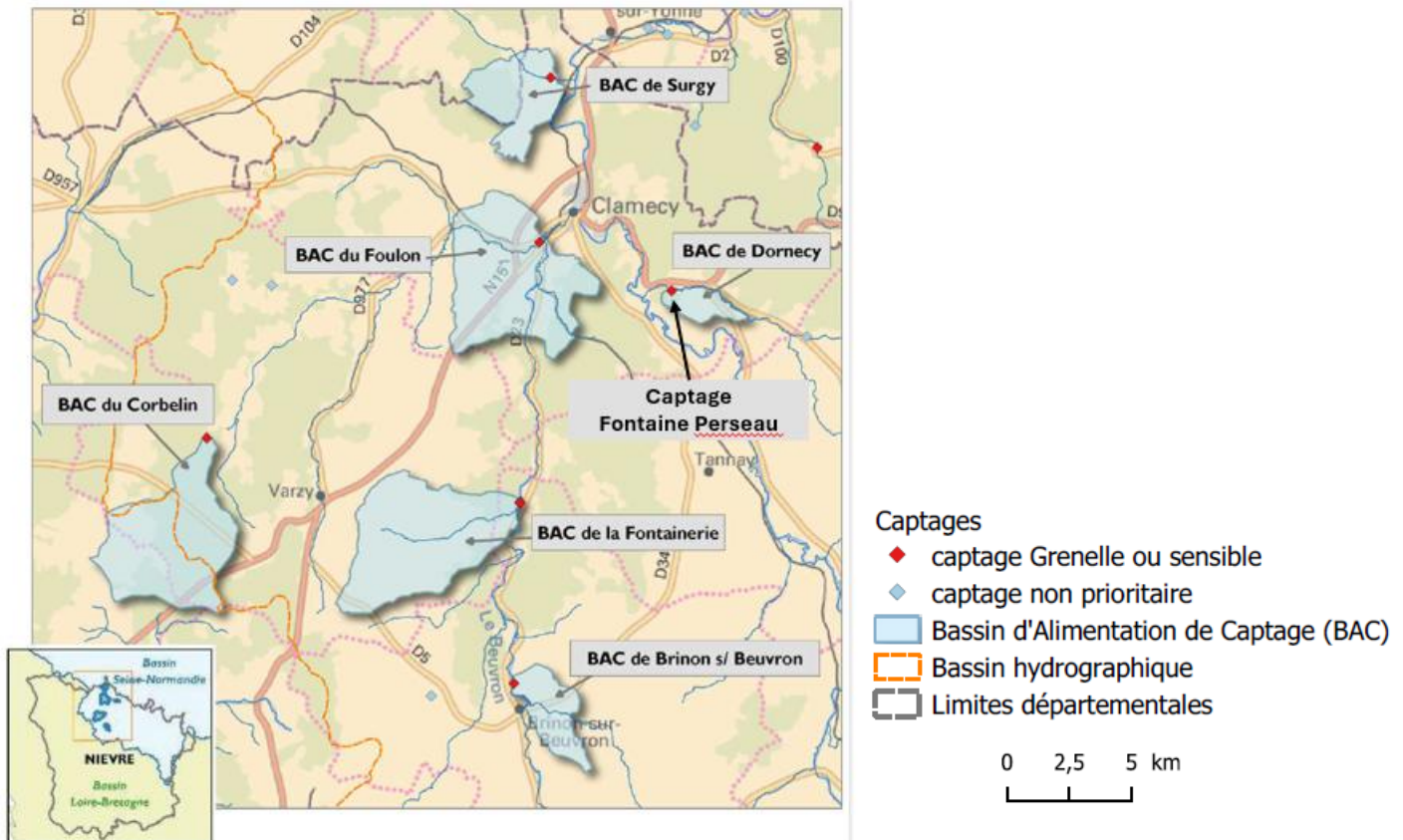
Le coût global de production AEP, calculé sur la base des charges totales tirées du compte annuel de résultat et du volume annuel produit (211 876 € / 30 595m³), se monte à 6.92 €/m³ en 2022. Les charges totales s'élèvent à 211 876 € dont 141 228 € pour les coûts de fonctionnement et 70 648 € pour les coûts d'investissement.

Le système de tarification est constant.

Le captage Fontaine Perseau alimente toute la commune de Dornecy. Il est à ce titre sa principale ressource en eau. La liaison avec le SIAEP de Charles Chaigneau n'a qu'une vocation qualitative.

À ce jour, il n'existe ni schéma directeur ni diagnostic du réseau réalisé par un bureau d'études.

Localisation du captage Fontaine Perseau



2 Enjeux de préservation de la ressource

2.1 Enjeux qualitatifs

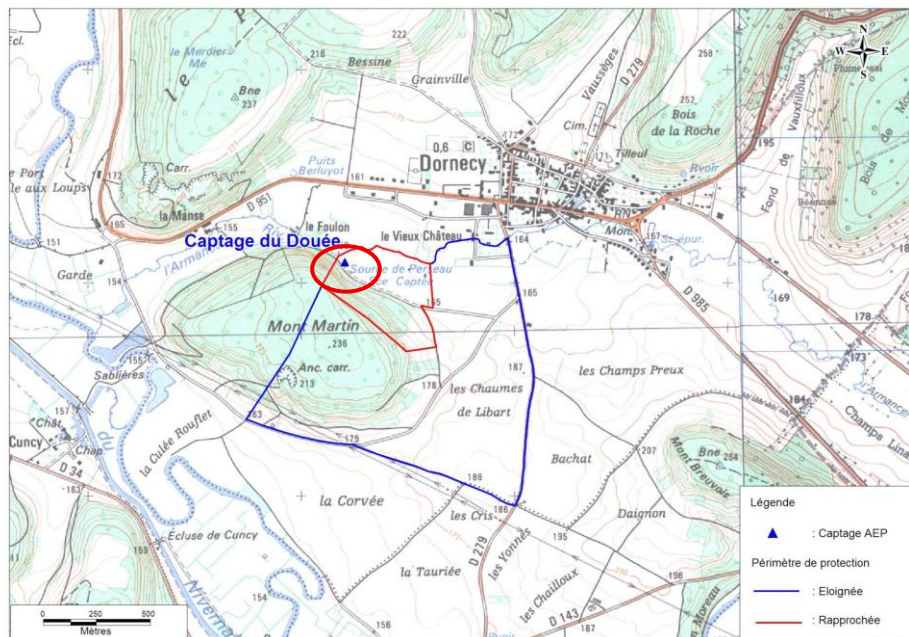
Le captage de la Fontaine Perseau est un captage prioritaire et figure sur la liste des captages sensibles de l'AESN. L'eau y est captée par forage et ses coordonnées Lambert 2 zone étendue sont :

X = 693 180 m Y = 2 271 050 m Z ≈ 160 m

Il est implanté sur les parcelles cadastrales n° 102 et 199, section ZB (voir figure ci-dessous).

Ce captage s'alimente dans la masse d'eau souterraine **FRHG313** telle que définie dans le nouveau référentiel EDL 2025, qui remplace l'ancienne masse d'eau FRHG307. C'est une nappe karstique souterraine composée des calcaires du Kimméridgien à l'Oxfordien entre l'Yonne et la Seine.

Situation locale du captage de Fontaine Perseau ou Douée



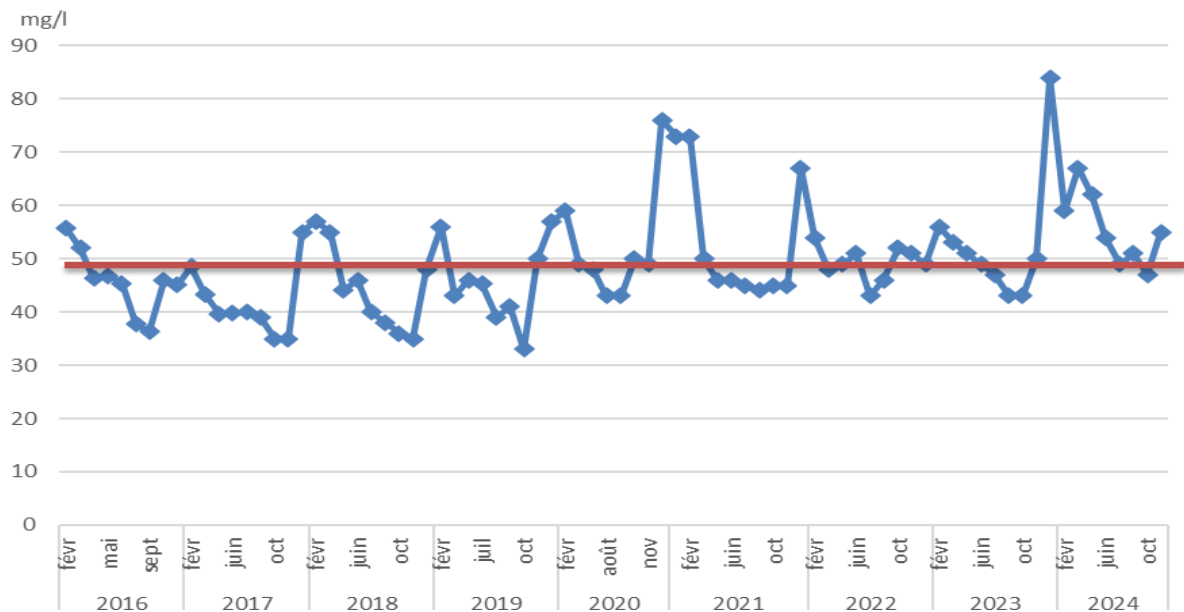
2.1.1 Qualité de l'eau brute

Le captage de Fontaine Perseau est un captage prioritaire, sensible en ZAR. Les enjeux de la qualité de l'eau sont décrits dans les paragraphes suivants.

Les concentrations en nitrates au captage sont très instables et observent une augmentation du nombre et de la valeur des pics. Sur la période 2016-2020, 10 dépassements de la valeur réglementaire seuil (50 mg/l) sont à dénombrer, compris entre 50 et 60 mg/l. Entre 2020 et 2024, les dépassements sont plus nombreux et plus élevés, puisque leurs concentrations oscillent entre 50 et plus de 80 mg/l. Par ailleurs, la durée des pics a tendance également à s'allonger avec près de 4 mois de dépassements consécutifs entre février et juin 2024.

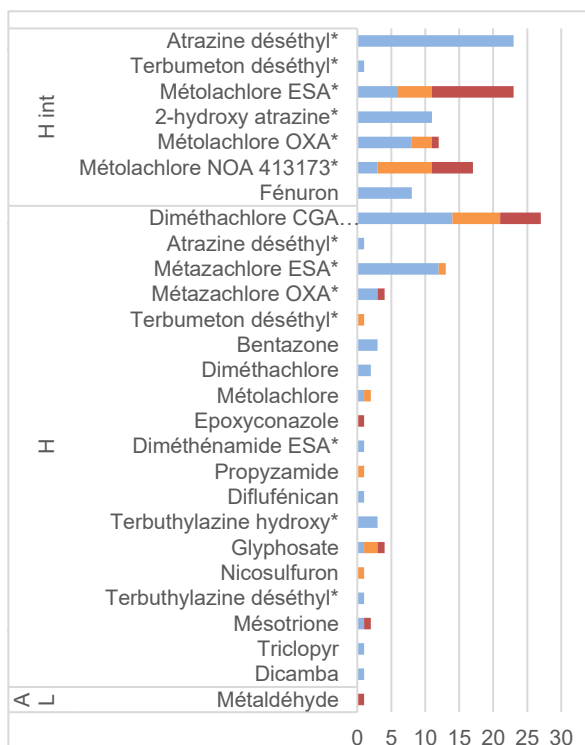
La moyenne des concentrations en nitrates sur la période 2016-2020 est égale à 46 mg/l et elle s'élève à 53 mg/l entre 2021 et 2024. Pour ce captage, la teneur en nitrates représente un **paramètre déclassant** pour la qualité de l'eau.

Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage de Fontaine Perseau

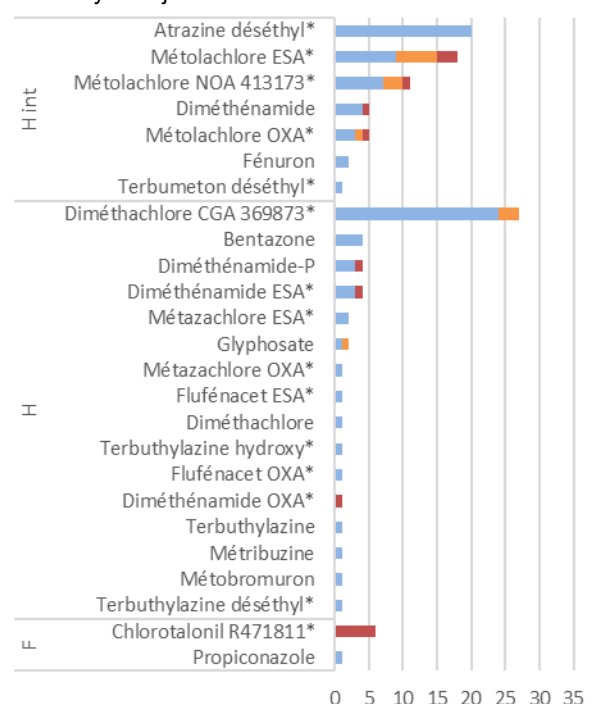


Concernant le suivi des résidus de produits phytosanitaires, les graphiques ci-dessous comparent deux périodes d'analyse : 2018 à 2020 et 2022 à 2024. Les barres correspondent au cumul du nombre de détections sur la période correspondante. Les résultats sont présentés par ordre décroissant. Les molécules placées en haut du graphique ont été détectées le plus grand nombre de fois. Elles sont classées par type : H : Herbicides, H int : Herbicides Interdits, F : Fongicides, AL : Anti-Limaces. Les dépassements à la norme de 0.1 µg/L sont marqués en rouge, mais ne tiennent pas compte de la pertinence de la molécule. Les dépassements strictement réglementaires sont précisés dans le paragraphe ci-dessous.

Résultats des analyses de pesticides sur le captage de Dornecy



27 analyses : janvier 2022 à octobre 2024



Sur le captage de Dornecy, 27 analyses ont été effectuées pour 2022-2024 et 25 molécules détectées. Le **paramètre déclassant** pour la qualité de l'eau est le **Diméthénamide** avec 1 dépassement du seuil réglementaire ($> 0.1 \mu\text{l}$).

Par ailleurs, les métabolites non pertinents du Métolachlore ainsi que le Chlorothalonil R471811 ont été détectés en dessous du seuil réglementaire, mais à des concentrations élevées et dans des proportions importantes, puisqu'elles représentent plus d'un tiers des prélèvements : Metolachlore ESA (9x), NOA 413173 (4x), OXA (2x) et le Chlorothalonil R471811(6x).

La comparaison entre les deux périodes permet de constater une situation assez semblable avec une proportion plus importante de détections à forte concentration entre 2018 et 2019 pour les métabolites du Métolachlore et un nombre de détections totales légèrement plus élevées entre 2022 et 2024 (25 molécules) qu'entre 2019 et 2020 (20 molécules), mais qui peut être attribué au fait que la période est plus longue (48 mois contre 15 mois).

2.1.2 Unité de traitement de l'eau potable (UTEP)

Aucune station de traitement n'est reliée au captage de Fontaine Perseu. Seule une chloration de l'eau est effectuée avant distribution.

2.1.3 Démarches BAC engagées

Le périmètre définissant le bassin d'alimentation de captage (BAC) de Dornecy a été défini en 2012 à la suite de l'étude BAC et le diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles (DTPA) a été réalisé entre 2013 et 2015. La commune de Dornecy fait partie de la cellule d'animation agro-environnementale depuis sa création en 2013 et bénéficie de l'animation agro-environnementale.

Dans le cadre du contrat de territoire eau et climat 2022-2024 (CTEC), un dispositif de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (REH) a été mis en place sur le BAC de Dornecy avec un réseau de parcelles suivies depuis 2015 ainsi qu'un suivi de l'assolement.

Un projet de développement de filière à bas niveau d'intrant (BNI) axé sur la luzerne a été initié par la commande d'une étude de diagnostic territorial. Cette étude va servir de base pour élaborer la méthode d'accompagnement pour le développement de cette filière.

Le tableau ci-après résume les actions phares du CTEC 2022-2024.

Tableau de synthèse des actions phares du CTEC 2022-2024

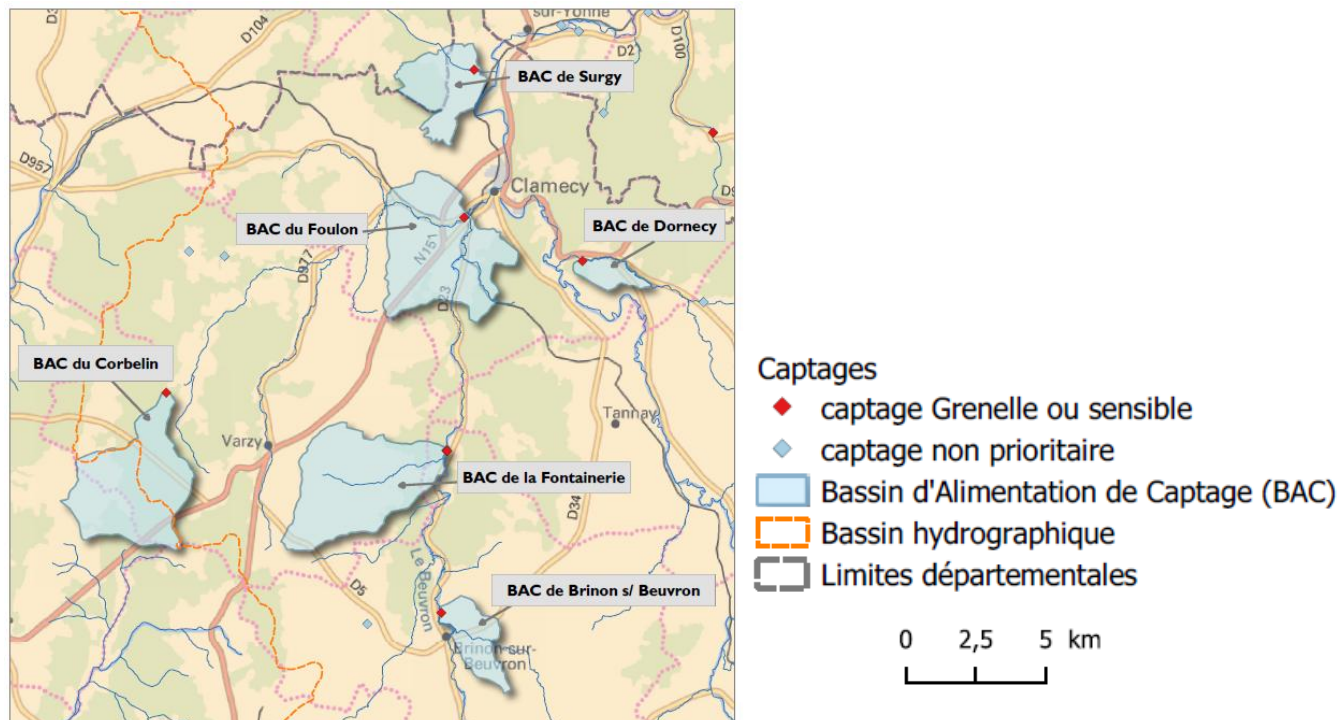
Action	Réalisé	Période
Suivi des indicateurs		
Suivi renforcé de la qualité de l'eau	- 72 prélèvements sur trois captages - Qualité de l'eau stationnaire avec 23 dépassements nitrates et 17 dépassements phytos sur l'ensemble des captages	2022-2024
Suivi du réseau de reliquats azotés et dispositif azote	- 105 parcelles prélevées en reliquats entrée hiver - REH médian 63 kg N/ha, en dessus de la valeur seuil 50 - 40% des agriculteurs engagés dans le dispositif azote ont bénéficié d'un diagnostic azote	2022-2024
Suivi des assolements sur les 6 BAC	- 8% de la SAU arable en colza - 23% de la SAU traitée au chlore	2022-2024
Soutien à l'agriculture biologique (AB)		
Assurer le maintien de l'AB sur les BAC dans une période peu favorable	- 3 exploitations AB contractualisées en PSE - 1 journée technique - 19% de SAU en AB	2022-2024
Filière BNI		
Développer une filière de luzerne sur le territoire des BAC pour promouvoir sa culture sur les BAC et faire évoluer les systèmes de culture	- étude de diagnostic approfondie sur la culture de luzerne sur le territoire des BAC - 22% de la SAU arable des BAC en BNI	2022-2024

Les actions liées au développement de l'agroforesterie et d'une stratégie foncière n'ont pas pu être réalisées en raison du manque de temps d'animation qui ne comporte pour l'instant qu'un ETP. La gestion du dispositif des PSE en occupe une part importante (40-50%). A ce titre, il est apparu plus stratégique de miser sur 3 actions phares et tisser des liens entre elles, de manière à garantir l'efficacité de la mise en œuvre tout en assurant une meilleure pertinence du temps d'animation investi. Tant l'agroforesterie que la stratégie foncière demandent un investissement en temps important pour que leur action ait une portée suffisante à initier un changement. Il est apparu plus stratégique de se concentrer sur les 3 actions phares : dispositif azote, PSE et développement de filière.

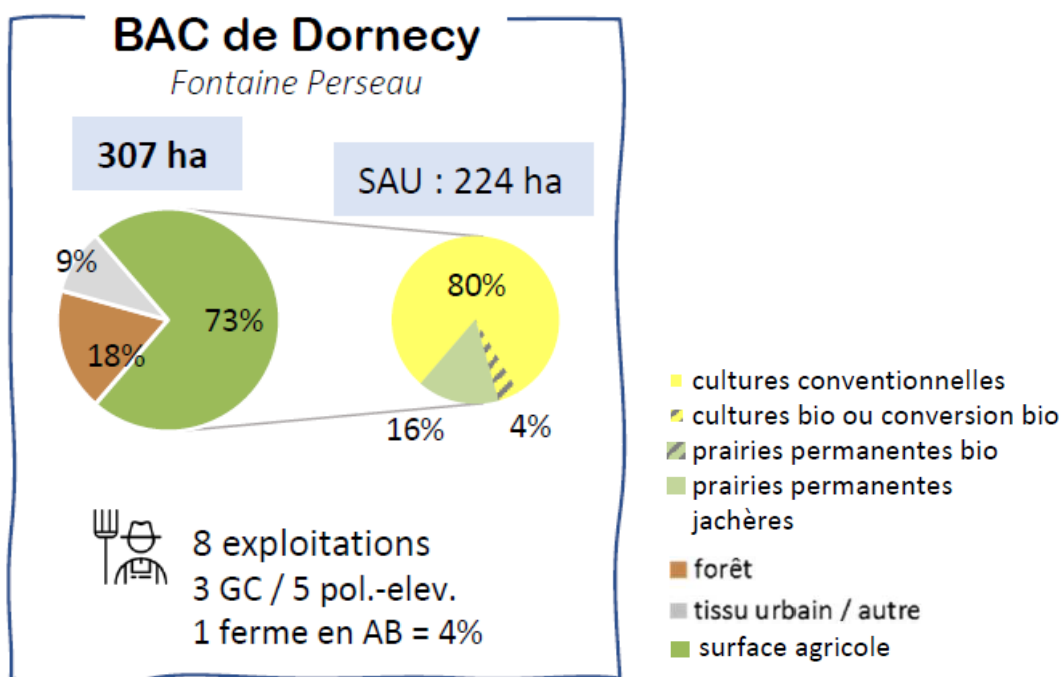
2.1.4 Caractéristiques des BAC

L'illustration ci-dessous rappelle la localisation du BAC de Dornecy sur le territoire des BAC de la cellule d'animation.

Carte du territoire des BAC de la cellule d'animation



Et ci-dessous, la carte d'identité du BAC de Dornecy.



2.1.5 Avancement des démarches DUP

La DUP du captage de Fontaine Perseau a été formalisée lors de la signature de l'arrêté n°96/P/1305 le 17 avril 1996. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné ainsi que les activités, dépôts ou constructions soumis à autorisation. Il est également notifié que les terrains du périmètre de protection immédiate doivent être la propriété de la commune de Dornecy.

L'étude BAC a été réalisée en 2012 et le diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles (DTPA) entre 2013 et 2015.

2.2 Etat des lieux quantitatifs globaux du captage de Fontaine Perseau

Le captage de Fontaine Perseau prélève la ressource dans une nappe karstique souterraine (n° de la masse d'eau : FRHG313) composée des calcaires du Kimméridgien à l'Oxfordien. L'eau est captée sur une exsurgence à l'aide d'un forage de 6m de profondeur. Les marnes et calcaires argileux qui constituent le substratum se laissent traverser assez lentement par les eaux pluviales infiltrées au niveau du sol.

L'AAC n'est par ailleurs concernée ni par un SEQF (Secteur à Équilibre Quantitatif Fragile), ni par une ZRE (Zone de Répartition des Eaux), ce qui confirme l'absence de tension particulière sur la ressource en eau du point de vue quantitatif.

La DUP autorise un **prélèvement de 2880 m³/j**, soit un **volume annuel de 1 051 200m³**. Jusqu'à aujourd'hui, le captage du Fontaine Perseau n'a présenté aucun problème de recharge dû aux sécheresses. La disponibilité de la ressource reste suffisante pour couvrir les besoins actuels. A ce jour, aucune étude du volume prélevable n'a été réalisée et aucun outil de modélisation n'est utilisé.

La distribution compte un type d'abonnés :

- abonnés domestiques

Entre 2020 et 2022, les volumes d'eau prélevés par la commune de Dornecy diminuent légèrement (-3 %), ce qui traduit une évolution maîtrisée de la mobilisation de la ressource. En revanche, les volumes consommés baissent plus rapidement (-14 % en 2 ans), signe d'un ajustement des besoins déclarés ou d'une contrainte croissante sur les prélèvements, dans un contexte de protection des nappes et de gestion durable.

La tendance la plus marquante concerne toutefois les volumes réellement comptabilisés, qui chutent de près de 17 % sur la période. Cette baisse de la consommation peut s'expliquer par des évolutions démographiques ou des changements de comportement.

En parallèle, l'analyse des pertes met en évidence une dégradation notable de la performance du réseau : les fuites passent de 3 080 m³ en 2020 à 6 145 m³ en 2022, soit un quasi-doublement en deux ans.

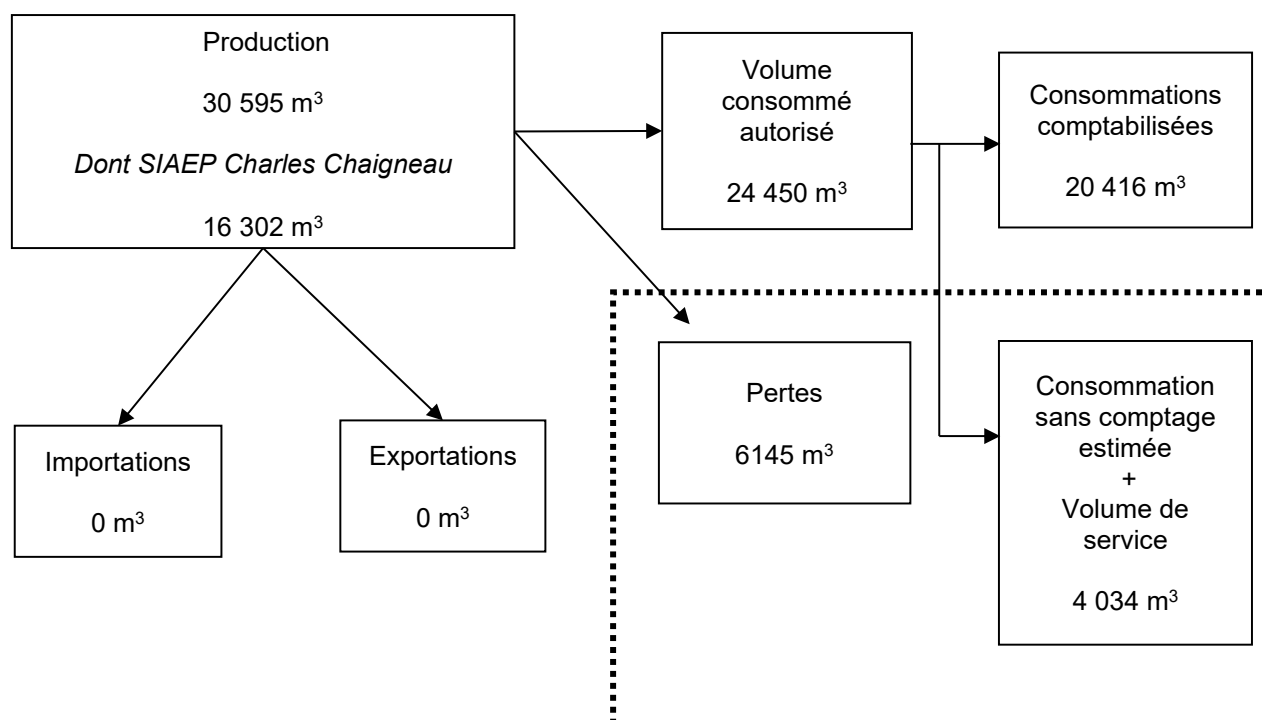
Ces résultats suggèrent deux axes prioritaires : d'une part, poursuivre la réduction des prélèvements en cohérence avec la baisse de la demande et les enjeux de préservation des ressources ; d'autre part, concentrer les efforts sur la performance du réseau afin de diminuer les pertes et rapprocher davantage les volumes prélevés des volumes réellement consommés.

L'utilisation des volumes est renseignée dans le tableau ci-dessous pour la période 2020-2022. Les données de 2023 et 2024 n'ont pas été transmises.

Tableau des volumes exploités sur le captage de Fontaine Perseu

Volume m ³	2020	2021	2022	Variation 2020-2022
Prélevé	31 547	31 290	30 595	-3%
Produit	31 547	31 290	30 595	-3%
Consommé autorisé	28 467	25 990	24 450	-14%
Comptabilisé	24 664	21 960	20 416	-17%
Fuite/pertes	3 080	5 300	6 145	+99.5 %

La performance du réseau de distribution est représentée schématiquement ci-dessous pour l'année 2022.



L'évolution de la performance du réseau de distribution est présentée dans le tableau ci-dessous à l'aide du rendement net :

Tableau de l'évolution de la performance du réseau de distribution

	2020	2021	2022	Variation 2020-2022
Rendement %	90,2	83	80	-11%

Le rendement du réseau de distribution de la commune de Dornecy connaît une détérioration notable entre 2020 et 2022, passant de 90,2 % à 80 %.

En 2020, un rendement de 90,2 % indiquait une performance relativement satisfaisante, avec seulement environ 10 % des volumes perdus. Cependant, cette proportion de pertes s'accroît chaque année : 17 % en 2021, puis 20 % en 2022.

Cette tendance montre que le réseau souffre probablement de défaillances structurelles, comme des canalisations anciennes ou des points de fuite non détectés, et/ou d'une gestion insuffisante de la maintenance et du suivi des fuites.

Par ailleurs, l'analyse des usages permet de vérifier que ces pertes ne sont pas liées à une surconsommation ponctuelle de certains abonnés. Les deux plus gros consommateurs d'eau sont une entreprise agricole de production de pommes de terre (700 m³) et un hôtel (930 m³), dont les volumes restent inférieurs au seuil de 1 000 m³.

À ce jour, aucun dépassement de ce seuil n'est constaté pour ces deux consommateurs.

3 Objectifs stratégiques de protection de la ressource

3.1.1 Volet qualitatif

Les élus ont décidé de poursuivre l'animation agro-environnementale dans un objectif d'améliorer la qualité des eaux brutes sur une échéance de long terme fixée à 18 ans et correspondant à 3 programmes de l'AESN. L'objectif de qualité « long terme » visé sera déterminé au cours de la présente stratégie et servira de référence pour les suivantes.

La période de validité de la présente stratégie s'étend de 2026 à 2030. Sa durée est donc de 5 ans. Elle prendra fin en même temps que le XII^{ème} programme de l'AESN et fera l'objet d'un bilan qui servira de base à l'élaboration de la stratégie suivante dont la durée sera équivalente au prochain programme de l'AESN.

L'objectif de qualité des eaux brutes de la présente stratégie a été défini par les élus dans l'intention d'améliorer la qualité actuelle et de prévenir toute autre dégradation. Il s'agit ainsi d'une période de consolidation, reposant prioritairement sur l'évolution des pratiques agricoles, en mobilisant des leviers agronomiques, tels que la diversification des assolements, la couverture des sols, le développement de cultures à bas niveau d'intrants et la réduction des transferts de polluants vers la nappe. Un point de vigilance renforcé est par ailleurs accordé au suivi des captages, afin de s'assurer de la stabilité de la qualité de la ressource.

Le suivi renforcé des analyses au captage est assuré par l’AESN. Les objectifs de qualité de l’eau au captage sont fixés comme suit sur la période de la stratégie :

- pour les nitrates : revenir à la situation 2016-2019 avec une moyenne de 46 mg/l avec un nombre de dépassements inférieurs à 10 et inférieurs à 60 mg/l .
- la concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites :
 - maximum 10 dépassements/an supérieurs à 0.1µg/l indépendamment de la pertinence.
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1µg/l (molécules pertinentes).

3.1.2 Volet quantitatif

La période de référence 2020 à 2022 est marquée par une diminution des prélèvements de 3%. Le SDAGE 2022-2027 prévoit une réduction des prélèvements de 14% sur l’ensemble du bassin Seine Normandie. La présente stratégie vise à une amélioration du rendement du réseau pour répondre à l’objectif de baisse de prélèvements fixé dans le SDAGE.

Les objectifs chiffrés des indicateurs à l’horizon 2030 sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des indicateurs et leurs objectifs 2030

Indicateur	2020-2022	2030	Delta	
			%	% / an
Rendement net	84%	90%	+ 6	+ 1.2

La présente stratégie prévoit, d’ici 2030, une réduction de **6 %** des prélèvements, grâce à une diminution significative des pertes et des fuites sur le réseau, ce qui correspond à un objectif de volume prélevé de **28 760 m³**. Cette baisse permettra d’améliorer le rendement global, qui devrait atteindre **90 %** à l’horizon 2030, retrouvant ainsi le niveau de performance observé en 2020.

4 Objectifs opérationnels de préservation

4.1.1 Volet qualitatif

4.1.1.1 Les 3 grandes stratégies

Les trois stratégies présentées s’appuient sur plus de dix ans d’enseignements issus de l’animation agro-environnementale menée sur le territoire. Elles intègrent également le bilan du premier Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), mis en œuvre sur la période 2022-2024. Enfin, elles résultent d’une réflexion menée par les élus maîtres d’ouvrage, visant à pérenniser la démarche de préservation de la ressource en eau tout en l’adaptant à un contexte territorial et global en constante évolution, pour tendre vers l’objectif final : restaurer la qualité de l’eau dans son état initial.

Tout d'abord, la première grande stratégie vise le développement des filières à Bas Niveau d'Intrant (BNI), identifiées comme un levier majeur pour accompagner l'évolution des systèmes de production. La luzerne a été retenue par les agriculteurs eux-mêmes pour ses atouts multifonctionnels, permettant à la fois l'adaptation des systèmes de cultures et le renforcement de l'autonomie fourragère à l'échelle de l'exploitation et du territoire. Le déploiement de ces cultures BNI contribue également à l'amélioration du fonctionnement agronomique et environnemental des sols, en favorisant l'infiltration de l'eau, en limitant le lessivage des nitrates, en renforçant le stockage de carbone et en améliorant la résilience des systèmes face aux aléas climatiques. Une étude a par ailleurs été menée afin de réaliser un premier diagnostic territorial, permettant d'initier la démarche d'accompagnement de la filière en l'ancrant dans la réalité du terrain.

Ensuite, la deuxième grande stratégie assure la continuité de l'action avec le précédent CTEC en poursuivant le dispositif azote, d'une part – avec le déploiement d'un réseau de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver (REH et RSH) – et le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE), d'autre part. **Le BAC de Dornecy n'est toutefois pas concerné par le dispositif PSE.** Ces dispositifs visent à soutenir le développement de pratiques économes en produits phytosanitaires, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction de l'usage des herbicides. Ils contribuent ainsi à limiter les pressions liées aux engrais azotés et aux produits phytosanitaires tout en mobilisant les leviers agronomiques pour optimiser leur utilisation.

Enfin, la troisième grande stratégie introduit une nouveauté au sein du nouveau programme d'actions : l'action politique. En effet, il a été reconnu comme essentiel au sein de la cellule d'animation, de construire un discours commun aux élus maître d'ouvrage : d'une part, de manière à améliorer la représentativité du territoire auprès des instances décisionnaires pour défendre à l'unisson les spécificités liées à la protection de la ressource en eau d'un territoire rural ; d'autre part avec l'objectif d'élaborer une politique de l'eau à l'échelle du territoire, englobant la problématique environnementale au sens large pour intégrer la notion de résilience territoriale face au dérèglement climatique tout en tenant compte des contraintes liées aux activités humaines. Cet engagement politique face aux enjeux de l'eau est aussi destiné à faciliter des collaborations ciblées avec d'autres projets de territoire.

Dans ce cadre, des ateliers participatifs à destination des élus pourront être organisés afin de favoriser une réflexion collective sur l'articulation entre politiques de l'eau, politiques agricoles et documents de planification territoriale. Ces temps d'échange permettront notamment d'explorer les modalités d'intégration des filières à bas niveau d'intrants (BNI), telles que la luzerne, au sein de démarches de type Projet Alimentaire Territorial (PAT) et/ou SCOT, lorsqu'elles existent ou sont en émergence.

Le tableau ci-après résume ces trois grandes stratégies accompagnées de leurs principaux objectifs de résultats.

Tableau des 3 grandes stratégies définies

Grande stratégie 1	Grande stratégie 2	Grande stratégie 3
Accompagner la création d'une filière de luzerne sur le territoire pour développer les surfaces BNI sur les BAC et améliorer la résilience face au dérèglement climatique	Réduire les pressions azote et phyto à travers les dispositifs azote et PSE	Agir au niveau politique : Améliorer la représentation du territoire auprès des instances décisionnaires Elaborer une politique de préservation de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes naturels et humains à l'échelle du territoire
<i>Augmenter de 25% à 30% la part de culture BNI dans la SAU terre arable des BAC</i>	<i>Atteindre un REH médian < 50 kgN/ha et un QSA PSE < 350g/ha</i> <i>Faire évoluer le dispositif des PSE en y intégrant les enjeux nitrates et BNI</i>	<i>Participer à 1 projet de territoire (PAT, Scot,...)</i> <i>Amener l'enjeu de protection de la ressource au niveau de la communauté de communes Haut Nivernnais-Val d'Yonne par la création d'une « commission eau »</i> <i>Briguer 1 siège au comité de bassin de l'AESN ou autre instance jugée stratégique</i>

4.1.2 Volet quantitatif

La stratégie proposée vise en priorité la réduction des prélèvements sur la ressource, notamment par l'amélioration du rendement du réseau de distribution. Cette amélioration repose sur la diminution des pertes en eau grâce à la mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Le rendement du réseau doit devenir un axe central de la gestion de l'eau, ce qui implique des actions ciblées telles que la réhabilitation des conduites les plus défaillantes, l'installation de télémesures et d'outils de détection des fuites, ainsi qu'un pilotage régulier et structuré de la performance du réseau.

En complément, des objectifs de réduction des prélèvements ont été définis :

1. Réduction du gaspillage lié à la consommation

- Limiter les volumes d'eau distribués sans comptage.

- Sensibiliser les usagers domestiques aux gestes quotidiens permettant de préserver la ressource.
- Mener des actions pédagogiques dans les écoles, en lien avec la cellule d'animation agroenvironnementale.

2. Réduction des fuites

- Consolider le programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- Renouveler les compteurs de sectorisation afin de garantir un suivi fiable du rendement du réseau.

En complément de ces actions sur le réseau d'eau potable la question de la gestion des eaux pluviales a été analysée dans le cadre de la présente stratégie. Le territoire de Brinon-sur-Beuvron est majoritairement rural, faiblement imperméabilisé et ne présente pas de zones urbaines denses générant des volumes significatifs de ruissellement. De ce fait, les eaux pluviales ne constituent pas, à ce stade, un levier prioritaire d'action au regard des enjeux de qualité de la ressource.

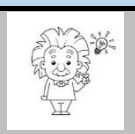
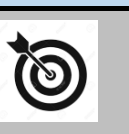
5 Programme d'actions de la stratégie

Le programme d'actions prévisionnel de la stratégie pour la période 2026 – 2030 est présenté avec l'échéancier de réalisation en annexe de la stratégie. Toutes les actions prévues y sont inscrites tant pour la partie qualitative que quantitative ainsi que le budget qui leur est alloué.

5.1 Conclusion

La stratégie de protection de la ressource en eau a coût prévisionnel total de 911 500 € sur la période 2026 – 2030. Sous réserve des conditions d'éligibilité, 727 200€ pourraient être financés par l'AESN, la part à la charge de la commune de Dornecy se montant à 38 460 € sur les 5 ans de la stratégie. Ce qui correspond à un montant annuel de 7 692 €.

Programme d'actions de la stratégie 2026-2030 de protection de la ressource de la commune de Dornecy

Actions retenues par enjeu		BAC Dornecy	Porteur	Objectifs 	Indicateurs 	Résultats à atteindre 	Échéancier et montant annuel en € TTC						Financement				
							2026	2027	2028	2029	2030	Total	Financement AESN %	Financement AESN €	Part autofinancement %	Part autofinancement €	